

a annulé là-bas la somme de 30 millions de livres. Dorénavant les comptes indiqueront une réduction de 30 millions de livres pour la dépréciation. Le ministre des Finances (M. Dunning) dit que l'on a atteint le même but là-bas, seulement en ayant recours à des moyens différents.

On peut difficilement dire que la situation est la même. Le chemin de fer est la propriété exclusive de l'Etat. Ici, nous possédons des droits exclusifs de propriété et aussi des valeurs garanties d'un côté et des avances directes de l'autre. Je suis donc d'avis qu'il est de la plus haute importance,—j'exprime ma propre opinion,—que les comptes du chemin de fer indiquent la véritable mise de fonds dans cette entreprise. Le Gouvernement estime que la valeur en est nulle, mais je crois que nous ne devons pas ignorer les dispositions d'une loi dans le but d'établir un bilan qui peut ne pas être exact. Il convient d'indiquer dans ce bilan la somme d'argent que nous avons placée dans cette entreprise. Nous ne pouvons nous soustraire à cette difficulté parce que nous avons donné notre garantie. C'est bien notre garantie et voilà ce qui complique la situation. Sans cette garantie...

L'hon. M. DUNNING: L'affaire serait bien simple.

Le très hon. M. BENNETT: Aussi simple que l'A B C. Mais voyons la situation. Prenez le Canadian-Northern,—nous commençons ici par une garantie que feu M. Blair, dans le gouvernement de sir Wilfrid Laurier, fit adopter pour la voie ferrée qui conduit à Edmonton, indiquant bien dans le texte qu'il ne devait pas y avoir de fusion de ce chemin de fer et du Pacifique-Canadien. Le taux d'intérêt, je crois, était de 3 p. 100, bien que je désire qu'on me reprenne si je fais erreur, car ma mémoire peut fort bien ne pas être fidèle. Passons maintenant au Manitoba. Je me demande si l'on se rend bien compte de la situation compliquée qui existe dans cette province. Vous y trouvez l'ancien Northern-Pacific, les voies de Mackenzie et Mann et quelques lignes particulières, sur lesquels nous payons l'intérêt.

Or, la principale raison pour laquelle je suggère que nous ne devrions pas modifier les comptes se trouve dans le fait, ce que les provinces ont oublié, que nous portons le fardeau des engagements qu'elles ont garantis. Le ministre n'a pas le temps de s'occuper de tout, mais il se rend compte, je suppose, que la Saskatchewan et l'Alberta ont toutes les deux payé l'intérêt sur leurs garanties et que nous leur avons remboursé cet argent quand nous avons fait la fusion de nos chemins de fer. Nous leur avons bel et bien remboursé ces sommes.

L'hon. M. DUNNING: Pas pour cette raison, si mon très honorable ami me permet de l'interrompre.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre était alors premier ministre de la Saskatchewan. On lui a remboursé ces fonds.

L'hon. M. DUNNING: On m'a remis l'argent parce que la province avait le droit de prendre possession du chemin de fer, alors.

Le très hon. M. BENNETT: Et il est malheureux qu'elle ne l'ait pas fait.

L'hon. M. DUNNING: Le prédécesseur de mon très honorable ami a été d'avis que le chemin de fer valait davantage.

Le très hon. M. BENNETT: Je connais la pression venue de partout pour que le Dominion assumât cette obligation. Je n'étais pas à la Chambre; je ne fus pas candidat en 1917, et cela est arrivé entre 1917 et 1921. Si je me rappelle bien, ce fut en 1919 qu'il y eut un déficit dans l'Alberta et la Saskatchewan, bien que je parle encore de mémoire.

L'hon. M. DUNNING: Vous avez une excellente mémoire.

Le très hon. M. BENNETT: Je ne suis pas du tout sûr de toutes ces choses; elles comportent tant de détails. Mais que le ministre me permette d'appeler son attention sur cette situation. Dans la Nouvelle-Ecosse nous absorbons l'intérêt sur le Halifax and Southwestern. Quant au Nouveau-Brunswick, nous constatons que, en vertu d'un accord, nous sommes chargés de cette obligation dans la vallée, pour ne rien dire du National-Transcontinental, construit par l'Etat. Et le Québec nous impose un certain fardeau. Que dire maintenant du Canadian Northern dans l'Ontario? Il en est de même pour toutes les provinces de l'Ouest.

Nous ne pouvons retarder longtemps la conférence relative à la Constitution. Le problème financier sera le plus important que l'on discutera à cette conférence, quelle qu'en soit la date. Lorsque les provinces seront une fois de plus en présence de la possibilité de payer l'intérêt sur ces garanties, nous discuterons une situation absolument différente. Il est vrai qu'elles peuvent saisir leurs chemins de fer, mais je ne connais personne qui les regarde comme un actif remarquable du Dominion à l'heure actuelle. Quelle que soit la valeur qu'on leur ait prêtée dans le passé, on n'est certainement pas du même avis aujourd'hui. Mais on demanderait aux provinces si elles se chargeraient ou non de l'exploitation de ces chemins de fer, et notre Commission des chemins de fer serait débarrassée d'un fardeau qu'elle ne pourrait jamais supporter, car il n'y a jamais eu de sentiment